



# COMMENT DEMANDER SA VOIE D'ORIENTATION APRÈS LA 3<sup>e</sup> ?

## DE QUOI AVEZ-VOUS BESOIN POUR VOTRE DÉMARCHE EN LIGNE ?

De votre identifiant et mot de passe  
de votre compte EduConnect  
ou utilisez France Connect.

Plus d'informations au verso.

## INTENTIONS D'ORIENTATION

Du :

Au :

Conseil de classe du 2<sup>e</sup> trimestre/1<sup>er</sup> semestre :

1

### Avant le conseil de classe

Connectez-vous au portail Scolarité Services : [teleservices.education.gouv.fr](https://teleservices.education.gouv.fr)

Choisissez le service « orientation » pour **indiquer votre intention d'orientation parmi les possibilités suivantes** : 2<sup>de</sup> générale et technologique ou 2<sup>de</sup> professionnelle ou 1<sup>re</sup> année de CAP. Vous pouvez saisir jusqu'à trois intentions d'orientation par ordre de préférence.

2

### Après le conseil de classe

Connectez-vous pour **consulter l'avis provisoire du conseil de classe et en accuser réception**.

## CHOIX DÉFINITIFS D'ORIENTATION

Du :

Au :

Conseil de classe du 3<sup>e</sup> trimestre/2<sup>nd</sup> semestre :

3

### Avant le conseil de classe

Connectez-vous à Scolarité Services pour **saisir votre choix d'orientation**.

Vous pouvez saisir jusqu'à trois choix en les classant par ordre de préférence.

*En parallèle, dans Scolarité Services (service Affectation post-3<sup>e</sup>), saisissez les demandes de formations et d'établissements dans lesquels vous souhaitez que votre enfant ait une place à la rentrée 2023.*

4

### Après le conseil de classe

Connectez-vous pour **consulter la proposition du conseil de classe et donner votre réponse** :

**D'accord** : la proposition du conseil de classe devient la décision d'orientation.

**Pas d'accord** : le dialogue continue, prenez vite contact avec le chef d'établissement.

*Attention : la décision d'orientation définitive doit être compatible avec la formation demandée pour l'affectation.*

## AFFECTATION ET INSCRIPTION

5

### De fin juin à début juillet

Connectez-vous à Scolarité Services pour prendre connaissance de la notification d'affectation et inscrire votre enfant dans son futur établissement.

Toute l'information sur [education.gouv.fr/orientation3e](https://education.gouv.fr/orientation3e)

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de la signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.



## EduConnect

**Activez votre compte EduConnect** ou utilisez FranceConnect pour profiter du portail Scolarité Services.

### À QUOI SERT EDUCONNECT ?

EduConnect est **le compte** qui permet d'accéder aux services numériques des écoles et des établissements **pour suivre la scolarité de vos enfants**.



**Utilisez ce compte :**

- 1 identifiant / 1 mot de passe pour tous vos enfants
- tout au long de leur scolarité (de l'école au lycée).

**Accédez par exemple :**

- aux **démarches en ligne** comme l'inscription au collège ou au lycée.
- au **livret scolaire** de vos enfants.
- à **l'espace numérique de travail (ENT)**

### COMMENT ÇA MARCHE ?

Connectez-vous avec votre compte **EduConnect** ou avec **FranceConnect** sur **teleservices.education.gouv.fr**

**1**

Pour activer **votre compte**, vous avez besoin du **numéro de téléphone** portable donné lors de l'inscription de vos enfants.

**2**

Une fois que **votre compte est activé**, vous accédez aux **services et démarches en ligne** associés à chacun de vos enfants.

### DES QUESTIONS ?

Si vous avez des questions sur votre connexion ou une démarche en ligne, la **plateforme d'assistance nationale** est à votre disposition.



En ligne à l'adresse :  
**assistanceteleservices.  
education.gouv.fr**



Par téléphone au **0809 54 06 06**  
**du lundi au vendredi de 8h à 20h**  
**et le samedi de 8h à 12h** (heure de Paris)  
(prix d'un appel local)